



## MRC de Témiscamingue

Angliers \* Béarn \* Belleterre \* Duhamel-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Lanier (TNO) \*  
Latulipe-et-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \* Moffet \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Rémigny \*  
St-Bruno-de-Guigues \* St-Édouard-de-Fabre \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscaming \* Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

### AVIS PUBLIC

#### **ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE**

#### **PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

AVIS est donné par la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRC de Témiscamingue, que trois assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, adopté le 21 octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

#### **ASSEMBLÉES PUBLIQUES**

##### **1<sup>re</sup> assemblée**

Date : jeudi 24 mars 2016  
Heure : 19 h  
Lieu : Guérin  
Adresse : 516, rue St-Gabriel Ouest (salle Polyvalente)

##### **2<sup>e</sup> assemblée**

Date : mercredi 30 mars 2016  
Heure : 19 h  
Lieu : Laverlochère  
Adresse : 11, rue St-Isidore Ouest (salle Le Pavillon)

##### **3<sup>e</sup> assemblée**

Date : jeudi 31 mars 2016  
Heure : 19 h  
Lieu : Témiscaming  
Adresse : 20, rue Humphrey (salle du Club de l'Âge d'Or au Centre)

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique ou les acheminer au préalable par courriel à [katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca) ou par la poste au bureau de la MRC de Témiscamingue au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8. La date limite pour soumettre un mémoire est le 4 avril 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue peut être consulté au bureau de la MRC de Témiscamingue et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC ([www.mrctemiscamingue.org](http://www.mrctemiscamingue.org)).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles, par téléphone au 819 634-2233, poste 23 ou par courriel à [katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:katy.pellerin@mrctemiscamingue.qc.ca).

Donné à Ville-Marie, ce 28 janvier 2016.

La directrice générale – secrétaire-trésorière,  
Lyne Gironne

---

## **SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

### **MISE EN CONTEXTE**

En 2005, la MRC adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRC de Témiscamingue a donc adopté, le 17 décembre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 21 octobre 2015, la MRC a adopté le projet de PGMR qui permet de broser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, c'est-à-dire le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

### **CONTENU**

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document 6 chapitres :

- 1) Une description du territoire d'application;
- 2) L'organisation administrative de la MRCT (mention des municipalités locales visées par le plan, ententes intermunicipales, répartition des responsabilités, etc.);
- 3) Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles (recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire);
- 4) Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2013;
- 5) Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
- 6) Un plan d'action 2016-2020 permettant l'atteinte des objectifs fixés, incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi.

Lors de la première version du PGMR, la MRC de Témiscamingue s'était donné comme objectif d'atteindre 65 % de valorisation de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire, ce qui était très ambitieux à l'époque puisque nous n'atteignons que 4 % de mise en valeur selon les tonnages connus.

Plusieurs actions ont été réalisées et d'autres ont été modifiées et/ou améliorées afin de respecter les diverses lois et réglementations en vigueur. Dans l'ensemble, la grande majorité des matières résiduelles générées sur le territoire ont été prises en charge et des investissements ont été mis de l'avant afin de les gérer selon leur filière respective.

La MRC de Témiscamingue a été bien au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés et a dépassé toutes les mesures qu'elles s'étaient données (de 2004 à 2008).

L'actuel projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) prévoit 25 mesures à réaliser de 2016 à 2020 afin d'atteindre les 8 orientations que la MRC s'est données :

- 1) Réduire la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement;
- 2) Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI;
- 3) Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI;
- 4) Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques;
- 5) Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition;
- 6) Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi;
- 7) Encourager les générateurs à poser des gestes concrets;
- 8) Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants.

Un des grands enjeux de ce projet de PGMR est l'implantation d'un incinérateur. Celui-ci permettra d'améliorer la gestion du résidu ultime (bac noir) et ainsi réduire le coût des déchets qui représente actuellement plus de 30 % du budget de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR, la MRC prévoit réaliser et diffuser annuellement un bilan de son état d'avancement. Le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) de la MRC poursuivra également son mandat d'étudier et de recommander au conseil des maires les dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles sur le territoire.

(MRCT, 28 janvier 2016 / kp)